



SAULDRE ET SOLOGNE

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le 
ID : 018-200000933-20220328-2022_03_027-DE

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 22 mars deux mille vingt-deux, se sont réunis en salle du conseil municipal d'Aubigny-sur-Nère, sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

Séance du lundi 28 mars 2022

Délibération n° 2022-03-027

Affectation du résultat 2021 du budget annexe SPANC

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 24

Nombre de votants : 31

Conseillers titulaires présents : M. Pierre LOEPER, Mme Anne CASSIER, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, M. Sylvain DUVAL, M. Didier RAFFESTIN, Mme Martine MALLET, Mme Cécile ABDELLALI, M. Olivier JACQUINOT, M. Pascal MARGERIN, M. Alexandre CERVEAU, Mme Dominique TURPIN, M. Gilles FEVRE, M. Hugues DUBOIN, M. David DALLOIS, M. Daniel GAUTIER, M. Bernardino ADDIEGO, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Marc GOURDOU, M. Nicolas MOREAU et M. Jean-Yves DEBARRE.

Conseiller suppléant présent : Mme Cathy PRUNIER sans voix délibérative

Pouvoirs : Mme Sophie ESPEJO a donné pouvoir à Mme Anne CASSIER,
Mme Elvire SERRE-SANCHEZ a donné pouvoir à Mme Martine MALLET,
Mme Florence LEDIEU a donné pouvoir à Mme Laurence RENIER,
M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Sylvain DUVAL,
Mme Lucile GROUSSEAU a donné pouvoir à Mme Laurence RENIER,
M. Lionel POINTARD a donné pouvoir à M. Jean-Yves DEBARRE,
Mme Denise SOULAT a donné pouvoir à Mme Dominique TURPIN,
M. Jean-Marc RUIZ a donné pouvoir à M. Marc GOURDOU.

Absents excusés : M. Joël COULON, M. Bernard DAUTIN, M. Alain URBAIN et M. Philippe RAGOBERT.

Secrétaire de séance : M. Marc GOURDOU.

L'exécution du budget annexe SPANC 2021 a donné lieu à la réalisation d'un excédent de fonctionnement de 13 250,89 €, auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 16 759,70 €. Au total le résultat de clôture 2021 de la section de fonctionnement s'établit à 30 010,59 € qu'il convient d'affecter.

La section d'investissement fait apparaître un excédent de clôture de 996,34 €.

Le résultat de fonctionnement peut donc librement être affecté à la section de fonctionnement en totalité car nous n'avons pas de déficit d'investissement à couvrir.

Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le

SLO

ID : 018-200000933-20220328-2022_03_027-DE

BUDGET ANNEXE SPANC

Section de fonctionnement	
Dépenses	68 276,11
Recettes	81 527,00
Résultat de l'exercice	13 250,89
Résultat antérieur reporté	16 759,70
Résultat de clôture 2021 - à affecter	30 010,59

Section d'investissement	
Dépenses	251,88
Recettes	3 272,40
Résultat de l'exercice	3 020,52
Résultat antérieur reporté	- 2 024,18
Résultat de clôture 2021	996,34

Vu l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion et le compte administratif 2021 du budget annexe SPANC,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 21 mars 2022,

Considérant les résultats constatés,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : REPEND le résultat de clôture 2021 de la section de fonctionnement de 30 010,59 € en report d'excédent de la section de fonctionnement au compte 002 (recettes).

Article 2 : CHARGE Madame la Présidente de signer toutes les pièces nécessaires

Pour extrait conforme
La Présidente,

Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 31/03/2022 et de sa publication le 31/03/2022